

EUILLE D'INSCRIPTION POUR LA GARDE D'ENFANTS

Hôtel Sheraton - Du 5 au 7 novembre 2010

Vos enfants participeront à un programme adapté à leur âge. Ce programme comprendra des excursions, ainsi que des jouets et activités adaptés à l'âge des enfants. Un repas et un casse-croûte nutritifs leur seront servis, sauf en cas de régimes spéciaux, d'alimentation infantile et d'autres besoins alimentaires de la sorte, auxquels les parents devront répondre. Des berceaux sont mis à la disposition des nourrissons. Les parents doivent fournir leurs propres couches. La piscine est ouverte; ainsi, n'oubliez pas d'apporter un costume de bain pour votre enfant âgé d'au moins six ans.

REMARQUE : Les demandes de garde d'enfants doivent être remises **au plus tard le 8 octobre 2010**; nous n'accepterons pas les demandes sur place. Les membres qui décident malgré tout d'emmener leurs enfants seront responsables de prendre leurs propres dispositions pour la garde de leurs enfants.

La section d'aide aux familles et de soins auxiliaires au verso de la demande de remboursement des frais doit être remplie pour toutes les demandes de remboursement des frais de garde d'enfants ou de repas.

Nom de l'enfant	Âge	Troubles médicaux Allergies, soins spéciaux	Carte santé n°
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Quand aurez-vous besoin des services de garde d'enfants?

Vendredi 5 novembre 2010 Samedi 6 novembre 2010 Dimanche 7 novembre 2010

Nom du parent (en lettres moulées) _____ Signature du parent _____

Adresse privée _____
(Rue) (App) (Ville) (Code postal)

Tél. : (Dom) _____ (Trav) _____

Section locale n° _____ Numéro d'adhérent _____

REMARQUE : Conformément aux politiques du SEFPO :

1. Les membres qui emmènent leurs enfants aux activités syndicales ont droit à une chambre individuelle et aux repas.
2. L'indemnité de repas pour les enfants de moins de 13 ans est égale à la moitié de l'indemnité de repas régulière accordée aux membres du SEFPO.
3. Si la conjointe accompagne le membre et ses enfants à une activité du SEFPO, le membre doit prendre en charge le coût de la chambre privée, ainsi que tous les autres frais engagés (déplacements et repas) par la conjointe et les enfants.
4. Les demandes de remboursement doivent être signées par le fournisseur de services et peuvent faire l'objet d'une vérification par le Siège social avant d'être acceptées.
5. Tous les enfants (16 ans et moins) qui accompagnent les délégués doivent être inscrits à la garderie à l'avance et chaque jour dans le cadre de la conférence. La politique selon laquelle les membres avec des enfants ont droit à une chambre simple et aux repas ne s'applique pas si leurs enfants ne sont pas inscrits.

CONSETEMENT DES PARENTS

Les politiques suivantes ont été établies par les Services de garde d'enfants du SEFPO, conformément à la Loi sur les garderies. Tous les parents qui inscrivent leurs enfants dans le cadre des Conférence et réunions divisionnaires 2010 de la FPO doivent respecter ces politiques.

1. S'il arrivait que votre enfant tombe malade, vous devriez venir le chercher dès que possible. Par précaution, nous n'accepterons pas que votre enfant revienne à la garderie avant une période de 24 heures sans fièvre.
2. Seuls les médicaments d'ordonnance dans leur récipient d'origine, portant le nom de l'enfant, la date de délivrance, le nom du médecin, la posologie, les coordonnées de la pharmacie et les instructions d'entreposage, seront administrés. Un tableau d'administration quotidien doit être rempli au préalable.
3. Un parent doit signer à l'arrivée et au départ de l'enfant chaque jour. C'est une mesure de sécurité.
4. Seuls les parents et personnes dont le nom figure sur le formulaire d'inscription seront autorisés à sortir leurs enfants de la garderie.
5. Tout matériel dont pourrait avoir besoin votre enfant pendant son séjour à la garderie (p. ex., biberons, préparation pour nourrissons, couches, alimentation infantile, poussettes, chaises hautes pour nourrir les bébés, jouets favoris pour la sieste, costumes de bain pour les enfants d'âge scolaire) doit accompagner l'enfant à son arrivée.
6. Les programmes et la planification de la journée, sauf en cas de besoins spéciaux, sont laissés à la discrétion des fournisseurs de services de garde d'enfants.
7. La garderie sera ouverte de 19 h à 22 h le vendredi 5 novembre. Elle sera ouverte de 8 h 30 à 23 h le samedi 6 novembre et de 8 h 30 à 13 h 30 le dimanche 7 novembre; elle fermera promptement après les séances de formation.



CONSETEMENT DES PARENTS POUR LA GARDE DE LEURS ENFANTS

J'accepte de me conformer aux politiques générales établies par les Services de garde d'enfants du SEFPO.

Tous les enfants (quel que soit leur âge) qui accompagnent des délégués doivent être inscrits. La politique selon laquelle les membres avec des enfants ont droit à une chambre simple et aux repas ne s'applique pas si leurs enfants ne sont pas inscrits.

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom du parent (en lettres moulées s.v.p.)

Signature du parent

Veillez retourner ce formulaire au SIÈGE SOCIAL, à l'attention de **Cynthia Forsyth**, accompagné de tous les documents à l'appui de votre inscription, au plus tard le **8 octobre 2010**. Vous pouvez aussi l'envoyer par télécopieur au numéro (416) 448-7462.

Si vous avez des questions ou autres, n'hésitez pas à communiquer directement avec **Cynthia Forsyth**, au 1-800-268-7376, poste 8762.



FORMULAIRE D'AUTORISATION DU SEFPO

BAIGNADE

Je, _____ , autorise _____
(Nom du parent) (Nom de l'enfant)

à participer, pendant les Conférence et réunions divisionnaires de la FPO des 5 au 7 novembre, aux activités de baignade qui auront lieu à la piscine de l'Hôtel Sheraton, sous la surveillance des fournisseurs de services de garde d'enfants du SEFPO. Mon enfant a six ans ou plus.

Signature du parent : _____ Date : _____

PROMENADES

Je, _____ , autorise _____
(Nom du parent) (Nom de l'enfant)

à participer à toutes les promenades et activités organisées à l'extérieur de l'Hôtel Sheraton par les fournisseurs de services de garde d'enfants du SEFPO pendant les Conférence et réunions divisionnaires de la FPO qui auront lieu du 5 au 7 novembre.

Signature du parent : _____ Date : _____

